
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 17 avril 2015 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h.

CA15 14 0143

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 05, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 05, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0144

Adopter le Règlement RCA15-14002 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin de permettre de désigner, par résolution, les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules en libre-service (VLS) peuvent être accordés.

ATTENDU qu'une copie du règlement RCA15-14002 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » a été distribuée en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14002 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) », afin de permettre de désigner, par résolution, les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules de libre-service peuvent être accordés.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1151766001

CA15 14 0145

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement RCA15-14002 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin de permettre le stationnement des véhicules en libre-service (VLS) munis d'une vignette numéro 403, sur tout le territoire de l'arrondissement et ce, en respectant les limitations en vigueur pour l'entretien des rues et le déneigement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement RCA15-14002 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin de permettre le stationnement des véhicules en libre-service (VLS) munis d'une vignette numéro 403, sur tout le territoire de l'arrondissement et ce, en respectant les limitations en vigueur pour l'entretien des rues et le déneigement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1151766002

Levée de la séance

À 9 h 13 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015.